



defaut de soins et mise en danger de la vie d'autrui

Par **gillig88**, le **01/07/2020** à **11:50**

Bonjour,

suite à un scanner il m'a été découvert une tumeur à l'intestin grêle ,une tumeur au lobe supérieur du poumon droit et un anévrisme aortique abdominal de 5,2 cm .Les deux tumeurs ont été opérées . L'anévrisme devait être opéré vers la mi-avril . Mes rendez vous ont été annulés téléphoniquement et malgré plusieurs appels pas de nouveaux rendez vous. J'ai passé un scanner de contrôle le 27/04/2020 et il est apparu que l'anévrisme s'était aggravé et était devenu une urgence vitale. La chirurgienne qui m'a opéré du poumon est intervenue sans résultat. Ma pneumologue idem. J'ai réussi après de nombreux coups de téléphones a obtenir un rendez vous pour une opération le 26/06/2020. Quelques jours après j'ai ressenti des douleurs très violentes dans l'abdomen . et j'ai du être opéré en urgence le 11/06/2020 , l'anévrisme s'était fissuré et d'après un médecin il a éclaté pendant l'opération . Depuis j'ai mal au ventre en permanence (ballonnements importants) Est-il possible de demander réparation ?

Cordialement.

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **01/07/2020** à **12:39**

Bonjour

Je vous conseille de rencontrer un avocat spécialisé.

Par **carolinedenambride**, le **02/07/2020** à **13:10**

Bonjour,

Vous indiquez un retard de prise en charge et des conséquences médicales néfastes en lien avec ce retard.

Pour vous assurer de la faute du/des professionnels de santé, il convient de solliciter une expertise amiable ou judiciaire afin de déterminer les éventuelles fautes et les éventuels préjudices afférents.

En cas de conclusions favorables, vous pourrez obtenir une indemnisation.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

<http://denambride-avocat.com/>

Par **gillig88**, le **02/07/2020** à **13:47**

Maître ,

merci de votre réponse qui me rassure .